

Succursale de l'Office à Lausanne

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme**

Band (Jahr): **4 (1921)**

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dans le domaine sportif nous nous sommes intéressés aux journées *d'aviation* organisées dans les stations d'étrangers et à la *course internationale* de six jours pour *motocyclettes*. Le prix décerné par notre Office a été attribué à un coureur anglais.

IV. DIVISION D'ÉCONOMIE PUBLIQUE ET DE STATISTIQUE.

Résumons rapidement les principaux travaux de cette division, dont la réorganisation fait l'objet d'une étude approfondie, comme il a été dit plus haut.

Etude des questions d'impôts en tant que ceux-ci concernent les étrangers, et *publication de tableaux synoptiques* relatifs à l'imposition des étrangers dans les différents cantons et dans les principales localités de la Suisse.

Encouragement à l'ouverture de cours de climatologie à l'Université de Lausanne (automne 1921) et à l'établissement d'une station d'essai pour l'étude du climat d'altitude, en Engadine.

Requêtes au Département fédéral de l'Economie publique et au Directoire de la Société suisse pour le commerce et l'industrie, touchant la protection des eaux minérales suisses.

Etablissement et diffusion de *formulaires statistiques* concernant le mouvement des étrangers dans les hôtels et stations suisses. Dépouillement des statistiques fournies par les stations d'étrangers.

Rapports et articles de journaux sur des sujets relatifs à l'hôtellerie et au mouvement des voyageurs.

F. Succursale de l'Office, à Lausanne.

Les statuts de l'Association Nationale pour le développement du tourisme prévoient à l'article 17 que l'Office suisse du Tourisme se compose d'un siège central à Zurich et d'une succursale, qui a été fixée à Lausanne. Les attributions de la succursale sont en somme celles du siège principal, mais en prenant surtout en considération les besoins et les aspirations de la Suisse romande dans le domaine de la propagande, de la publicité et du trafic, ainsi que les relations de la Suisse avec les pays néolatins. Elle est appelée à propager le matériel de publicité de l'Office dans ces pays, à étudier les conditions de la concurrence des mêmes régions en matière de tourisme et de voies de communications, à s'entendre avec des écrivains et des traducteurs en vue de la propagande, etc. D'autre part, elle doit coopérer à l'étude et à l'exécution des tâches relatives au trafic, plus spécialement: propositions pour le développement du trafic des voyageurs, étude des projets d'horaires, initiatives en vue de la création de nouvelles correspondances ferroviaires, mesures propres à développer la circulation routière, etc. La succursale de Lausanne participe donc d'une manière plus ou moins suivie et intense à toute l'activité de l'Office du Tourisme, aussi est-il difficile de préciser les travaux qui lui ont été remis pour exécution. Citons néanmoins son intervention dans le domaine de la police des étrangers, la rédaction de monographies et d'articles en langue française, l'organisation de l'exposition des eaux minérales de table au Comptoir suisse des industries alimentaires à Lausanne, etc.

G. Le mouvement des étrangers en Suisse.

Le dénombrement exact des voyageurs descendus dans les hôtels et pensions est impossible en l'absence d'une réglementation fédérale sur la matière. Le Conseil fédéral avait, il est vrai, prévu un contrôle des étrangers par son ordonnance du